S.I.R.C
Syndicat Intercommunal de Restauration Collective
La Garde – La Valette-du-Var – Le Pradet

DELIBERATION N°1 DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.R.C

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, régulièrement convoqué le treize octobre deux mille vingt-deux s'est réuni au syndicat sous la présidence de Monsieur Alain FUMAZ.

Présents : M. Alain FUMAZ, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Stéphanie ASCIONE, M. André BAULON, Mme Martine DE SANTIS, Mme Cécile GOMEZ, M. Alexandre RISACHER, membres titulaires.

Avaient donné procuration : néant

Absents excusés : Mme Hélène DELSANTO, Mme Laurence HOLLIGER, M. Guillaume ROBAA, membres titulaires, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Jean-Marc LUCIANI, Mme Emilie ROY, membres suppléants.

Membres en exercice	10	Membres ayant pris part au vote	7

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 juin 1990 relatif à la création du syndicat intercommunal de restauration collective,
Vu les délibérations en date du 11/01/1991 (arrêté préfectoral du 18/06/1991), du 22/09/1993 (arrêté préfectoral du 14/12/1993), du 16/11/1995 (arrêté préfectoral du 28/02/1996), du 19/03/2002 (arrêté préfectoral du 15/07/2002), du 27/06/2008 (arrêté préfectoral du 22/10/2008), portant modifications des statuts du S.I.R.C,

Monsieur Le Président explique aux membres du Comité Syndical que la Préfecture du Var, par courrier recommandé en date du 31/08/2022, a rejeté la modification des statuts du SIRC votées par délibération n°1 du 11/05/2022.

En effet, l'article 7 des nouveaux statuts votés le 11/05/2022 méconnait la disposition de l'article L.2122-4 du CGCT qui dispose que « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret ».

Considérant que la nouvelle modification des statuts a fait l'objet d'une validation préalable par les services de la Préfecture, par avis rendu par mail en date du 27/09/2022,

Ouï les explications du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, tels qu'annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La Garde, le 19 octobre 2022
Le Président du S.I.R.C
Alain FUMAZ

Alain FUMAZ
PRESIDENT DU SIRC

Accusé de réception en préfecture
083-258301399-20221020-DEL191022-01-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022